

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022
-----oOo-----

L’an deux mille vingt-deux, le mardi 8 novembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 – votants 19

Présents : ARMANDIE Jean Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHIAPPONI Marina - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBER IMBERT Isabelle - MOULIN Dominique - PICHET Catherine – LANOE Loic - GRANDGAUD Sélim Thomas - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
COURT Sylvie à Mme Stéphanie FEUILLASSIER
DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
CERBINO BARBEROUX Sylvie à Christine PORTEVIN
GARCIN Aurélien à Patricia BELLEVILLE
FIORINI Stéphane à Loic LANOE

Secrétaire de séance : Maxime Bérard

<p>1. <u>Délibération n° 20221108-01</u> Convention avec la SAFER pour la maîtrise et la valorisation des biens sans maître</p>
--

Rapporteur : Mme le Maire

M.DU PONTAVICE demande si le planning sur le retour des études et des investigations de la SAFER est déjà connu.

Mme Le Maire répond que la première réunion est prévue le 18 novembre 2022 avec la SAFER et des habitants de Guillestre qui ont la mémoire et la connaissance de la commune. Ensuite elle espère avoir des retours avant fin 2023. Ce travail de recherches foncières est long et minutieux.

M.DU PONTAVICE demande s’il y a une commission agriculture qui va aborder cette thématique.

M.BERARD répond que dans la commission urbanisme il y a des agriculteurs. Ils sont toujours informés des terrains disponibles pour leur projet d’installation. Mais il n’existe pas de commission spécifique sur l’agriculture.

Le conseil municipal vote cette délibération à l’unanimité.

2. Délibération n°20221108-02 Désignation d'un correspondant incendie et secours

Rapporteur : Mme le Maire

Il est expliqué le principe de la délibération, il n'y a pas eu de question.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

3. Délibération n°20221108-03 Travaux de Serre Meyere – Avenant n°1 à la convention de groupement de commande

Rapporteur : M. MOULIN

M.ARMANDIE demande si les travaux de revêtement de la voirie, après travaux sont compris dans le projet.

M.MOULIN répond que les travaux d'enrobés sont réalisés seulement sur la surface des ouvertures de voirie.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

4. Délibération n°20221108-04 Gestion énergétique des bâtiments – Programme ACTEE – Demande de subvention

Rapporteur : Mme le Maire

Il est expliqué le principe de la délibération, il n'y a pas eu de question.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

5. Délibération n°20221108-05 Convention de servitude – Desserte et alimentation électrique

Rapporteur : Mme le Maire

Il est expliqué le principe de la délibération, il n'y a pas eu de question.

Le conseil municipal vote cette délibération à la majorité.

6. Délibération n°20221108-06 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021

Rapporteur : M. MOULIN

M.MOULIN explique les éléments principaux chiffres clefs du rapport.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

7. Délibération n°20221108-07 Convention territoriale globale (Ctg) 2022-2026

Rapporteur : M. LANOE

M.CHARPIOT précise que la CTG associe tous les aspects sociaux qui n'existaient pas dans la CEJ, ce qui va améliorer la visibilité des actions portées sur un territoire.

Mme Le Maire complète également que cette CTG va formaliser les modalités de perception des aides perçues par les prestataires gestionnaires des structures d'accueil.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

8. Délibération n°20221108-08 Convention d'objectifs et de financement EAJE/ALSH : Avenant

Rapporteur : M. LANOE

Il est expliqué le principe de la délibération qui est la suite de la précédente, il n'y a pas eu de question supplémentaire.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

9. Délibération n°20221108-09 Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des mégots jetés dans l'espace public

Rapporteur : Mme Feutrier

Il est précisé que les arrêtés de création de zone sans tabac sont entrés en vigueur seulement depuis hier, lundi 7 novembre : zone devant les écoles, la crèche, le collège...

Une information a été envoyée par mail, la semaine dernière afin d'avertir les personnes des lieux concernés.

Des panneaux vont être installés prochainement pour informer et sensibiliser la population.

A la suite de cette convention, la commune va devoir mener des actions de sensibilisation sur cette thématique avec les jeunes (CMJ), les habitants, les associations, les commerçants...

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

10. Délibération n°20221108-10 Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 4 octobre 2022

Rapporteur : Mme le Maire

Il est expliqué le principe de la délibération, il n'y a pas eu de question.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Le contexte des navettes hivernales a été abordé, avec la précision que les navettes Guillestre/Vars ne seront pas proposées cet hiver à la suite d'un refus de participation financière de la commune de Vars.

L'équipe municipale de Guillestre souhaitait une participation 1/3 Commune de Vars, 1/3 SEM SEDEV et 1/3 Commune de Guillestre.

Il est constaté par tous les élus présents, que cette décision est préjudiciable pour la totalité du territoire, la population permanente, touristique et les professionnels.

11. Délibération n°20221108-11 Mise à jour des statuts de la communauté de communes du Guillestrois Queyras

Rapporteur : Mme le Maire

Il est expliqué le principe de la délibération, il n'y a pas eu de question.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

12. Délibération n°20221108-12 Clôture des budgets annexes de nomenclature M14 au 31 décembre 2022

Rapporteur : M. MOULIN

Il est expliqué le principe de la délibération, il n'y a pas eu de question.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

13. Délibération n°20221108-13 Intégration des budgets annexes de nomenclature M14 au sein du budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2023

Rapporteur : M. MOULIN

Il est expliqué le principe de la délibération, il n'y a pas eu de question.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

14. Délibération n°20221108-14 Création d'un emploi d'Assistant(e) pour la Direction Générale

Rapporteur : Mme Le Maire

Lors de cette délibération, il est précisé que le grade du poste est modifié : grade C et non B. Cette modification n'a pas d'impact sur le processus de recrutement de l'agent.

M. DU PONTAVINCE demande si ce poste sera renouvelable ou pas.

Mme Le Maire répond qu'à priori oui, mais la commune propose toujours pour tous les services, d'abord un contrat d'un an avant de proposer une stagiairisation. Cette procédure permet de vérifier d'une part que l'agent donne satisfaction à la commune et d'autre part que celui-ci souhaite poursuivre son engagement pour celle-ci.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

15. Délibération n°20221108-15 Création d'un emploi de volontariat territorial en administration (VTA) et signature de la convention avec la préfecture

Rapporteur : Mme le Maire

Il est précisé que la durée du contrat VTA est de 18 mois. Celui-ci pourra être renouvelé en fonction des besoins de la collectivité et des modalités administratives.
L'aide de l'état est de 15 000 euros par contrat VTA.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

16. Délibération n°20221108-16 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021

Rapporteur : M. MOULIN

M.MOULIN explique les éléments principaux chiffres clefs du rapport.

Le conseil municipal prend acte de cette délibération à l'unanimité.

17. Délibération n°20221108-17 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021

Rapporteur : Mme FEUTRIER

Il est précisé que les agents des déchetteries font un excellent travail d'accueil et de conseil auprès des usagers. Le tonnage augmente en déchetterie à personnel constant.

Les élus présents relèvent et précisent qu'il y a une réelle prise de conscience par les citoyens de l'importance du geste de tri, sur le territoire.

Le personnel du Smitonga et de la CCGQ est visible sur le territoire, sur la gestion des composteurs, l'entretien des conteneurs semi enterrés....

Il est rappelé l'importance de réduire la production des déchets. Les déchets sont enfouis sur Ventavon au sud du département.

Le conseil municipal prend acte de cette délibération à l'unanimité.

18. Délibération n°20221108-18 Autorisation signature marché de fourniture d'électricité

Rapporteur : Mme Le Maire

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Mme Le Maire
Christine PORTEVIN